REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 24 JAN. 2019
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1997 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 13 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, président ;
- Monsieur Jérôme Coppalle, sous-directeur de l'enseignement supérieur ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

Suppléants

- Madame Anne-Cécile Desgeorges, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES ;
- Monsieur Sébastien Brousse, chef du bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Ingénieurs de recherche hors classe

- Monsieur Ivan Bernez (FO).

Ingénieurs de recherche de 1ère classe

- Monsieur Pierre Grezillier (CFDT).

Ingénieurs de recherche de 2ème classe

- Madame Stéphanie Peres (CFDT).

Suppléants

Ingénieurs de recherche hors classe

- Madame Yvette Linczowski (FO).

Ingénieurs de recherche de 1ère classe

- Madame Armelle Caron (CFDT).

Ingénieurs de recherche de 2ème classe

- Madame Sylvie Deblay (CFDT).

Article 2

L'arrêté du 16 mai 2018 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 24 JAN. 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE